

plate forme douanière. Il y aura un hôtel côté Suisse, 300 chambres, cela rendra le site attractif.

Monsieur le Maire rappelle le contexte difficile de l'économie sur le plan local et plus généralement en Franche-Comté.

Guy BERTHELOT demande s'il n'y aurait pas de place à BEAUCOURT pour 3 F ?

Antoine MORANDINI répond que la demande de Monsieur BAILLY est récente et donc postérieure à la construction du nouveau bâtiment industriel.

Parfois on gagne des emplois comme avec BIGUENET. Chez WAGON, on perd 78 emplois, cela va très vite, les entreprises bougent.

Monsieur BAILLY aurait pu aller à Technoland ou à ANDELNANS.

Investissement

Guy BERTHELOT constate qu'il manque une pré signalisation depuis la mise en place d'un panneau « stop » en remplacement du panneau « cédez le passage » situé au carrefour des rues Louis Pergaud et Pierre Beucler (en bas de la rue de la Maison Blanche).

Jean-Michel CLAUDEL est d'accord avec cette remarque mais répond qu'il est très difficile de trouver une place car les trottoirs sont très étroits.

Madame VENDÉOUX, ayant quitté momentanément la séance, ne participe pas au vote du budget. (Procuration pour Madame Fatima BEN AMAR).

Le budget supplémentaire 2006 est adopté à la majorité, 3 voix contre (Guy BERTHELOT (2 voix), Françoise GACHOT), 5 abstentions (Béatrice REBUFFONI, Dominique CATHRINE, Michel PLOMB, Annie VENDÉOUX (2 voix)).

Évoquant à nouveau la question des économies budgétaires, Antoine MORANDINI propose aux membres de l'assemblée de leur transmettre par mail les documents préparatoires de chaque conseil municipal.

Guy BERTHELOT est d'accord sur le principe pour l'envoi de la convocation mais pas pour le dossier de présentation.

Cédric PERRIN souligne l'intérêt de ce moyen de communication.

Antoine MORANDINI indique que l'on formalisera une proposition à faire aux élus.

2 - Tarifs photocopie

Les propositions de tarifs n'ayant pas encore été établies, ce point de l'ordre du jour n'est pas délibéré et est reporté à une date ultérieure.

CULTURE et ANIMATIONS

3 - 7^{ème} Festival du Conte – Signature d’une convention entre la ville de Beaucourt et le Conseil Général

Rapporteur : Colette RAYOT

Du 03 au 14 octobre 2006, la bibliothèque municipale de Beaucourt s’associe au Festival du Conte « Conte et compagnies » organisé par le Conseil général du territoire de Belfort.

Ainsi, le Jeudi 12 octobre 2006, la bibliothèque municipale organise au Foyer G Brassens le spectacle de Patrick EWEN « A la lisière des 3 pays... ».

Une convention entre la Ville de Beaucourt et le Conseil général fixe les modalités d’organisation et de participation de chacun des partenaires.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à signer la convention sus-mentionnée et tous les documents s’y rapportant.

ENFANCE & JEUNESSE

4 - Activités Jeunesse – Demande de subventions

Rapporteur : Cédric PERRIN

Guy BERTHELOT demande quelles actions justifient cette demande de crédits supplémentaires ?

Cédric PERRIN répond qu’il ne s’agit pas de crédits supplémentaires mais d’une demande de crédits couvrant les ateliers du contrat éducatif local. Cette demande est renouvelable annuellement.

Guy BERTHELOT constate que l’atelier d’expression théâtrale se compose actuellement de deux groupes de 12 et 13 enfants. Il pense qu’il serait plus judicieux de faire trois groupes et que ce serait dans l’esprit du Contrat Éducatif Local, il suffirait d’une heure de plus.

Cédric PERRIN répond qu’au départ le Contrat Éducatif Local a bénéficié d’un lissage des tarifs. L’idée est de permettre, à un maximum d’enfants, de découvrir diverses activités et de les poursuivre au sein d’une association. Il est difficile de modifier les règles de fonctionnement en cours d’année. Il ne faut pas perdre de vue que l’objectif premier du Contrat Éducatif Local est la découverte. Il étudiera cependant la question.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès de la délégation départementale du Territoire de Belfort de Jeunesse et Sports, au titre de l’exercice 2006 du Contrat Éducatif Local, les subventions suivantes :

- crédits de la direction des sports : 1 000 €
- crédits de la direction de la jeunesse : 3 000 €

ÉDUCATION

5 - Convention pour l'organisation d'activités scolaires régulières avec intervenants extérieurs : « EDUCATION MUSICALE » - Année 2006/2007

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Beaucourt et l'Inspection Académique pour l'organisation et le financement des cours d'éducation musicale (*École Centre A, École Bolle, École des Canetons*) et la mise à disposition de locaux scolaires pour l'année 2006/2007.

Projet de convention joint.

6 - Convention d'utilisation d'un espace scolaire - Accompagnement scolaire - Année 2006/2007

Rapporteur : Cédric PERRIN

Les PEP 90 organisent cette année des séances d'accompagnement scolaire pour les élèves de Beaucourt. Ces séances sont assurées par 3 intervenants rémunérés par les PEP 90. Elles se déroulent dans les locaux de l'école primaire des Canetons, rue du docteur Julg, à Beaucourt.

Guy BERTHELOT demande si les PEP interviennent pour la première fois ?

Cédric PERRIN répond qu'il s'agit de bénévoles de la PEP depuis 2002 ou 2003. Ils sont dorénavant aussi accompagnés de jeunes étudiants rémunérés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville, le Directeur de l'école et les PEP 90 pour la période de septembre 2006 à juin 2007 pour des occupations les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h45.

URBANISME et VOIRIE

7 - Aménagement et reconversion des Fonteneilles – Demandes de subventions

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Rappel : le marché de définition des Fonteneilles

La stratégie d'aménagement du site des Fonteneilles a pour ambition de concilier préservation et valorisation des atouts patrimoniaux (Parc des Cèdres, Châteaux JAPY, ancienne usine des Fonteneilles, déménagement et agrandissement du Musée JAPY) avec des objectifs de développement économique, touristique, culturel et de loisirs de la commune Beaucourt et de

sa zone d'influence au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire et au cœur de l'Aire Urbaine Belfort – Montbéliard – Héricourt - Delle.

Le projet vise ainsi à restructurer un secteur de forte amplitude aujourd'hui, attenant au cœur de ville, afin de redynamiser l'économie globale de la commune.

Ce tissage urbain se réalisera notamment par la création d'une véritable entrée de ville, plus lisible, plus sûre et plus cohérente en terme de circulation.

Cette action favorisera parallèlement l'intégration du secteur d'habitat des « Hauts de Beaucourt » dans la dynamique d'ensemble de la ville.

Par un regroupement d'équipements, la réorganisation de liaisons piétonnes supplémentaires, l'aménagement de parkings et de parcours piétons, principalement au Parc des Cèdres et dans sa proche périphérie, le secteur pourra s'installer comme un lieu passant de promenade et d'animation (Parc des Cèdres et Fonteneilles), d'activités (associatives et économiques aux Fonteneilles) et de relations sociales.

Dans le cadre d'un marché d'études de définition, 3 équipes pluridisciplinaires ont été sélectionnées en septembre 2002 pour la mise en pace d'un programme de reconversion et d'aménagement des Fonteneilles. Il s'agit de l'« Atelier du Paysage » (Ilzach), « Reichardt et Ferreux » (Lons le Saunier), Territoires (Besançon).

Le 3 juillet 2003, le Comité de pilotage s'est réuni pour réaliser la synthèse des programmes présentés le 10 juin 2003 et choisir les équipes qui pourraient poursuivre l'opération.

A compter de l'année 2002, la ville de Beaucourt a pris contact avec la société LEROY SOMER pour l'acquisition des friches industrielles des Fonteneilles sur la base d'une évaluation des domaines en date du 13 mars 2002.

La question des pollutions

Début janvier 2003, la société LEROY SOMER a engagé une première phase d'audit environnemental réalisée par le Cabinet ENVIRON.

Suite à la loi du 30 juillet 2003 qui a renforcé les obligations des propriétaires de sites pollués, LEROY SOMER a engagé une seconde phase d'étude afin de permettre la cession d'un site dépollué.

Des opérations de dépollution sur l'ensemble du site ont ainsi été réalisées jusque début 2006 et un rapport complet a été remis aux services de l'Etat. Ce rapport sera annexé au futur acte de cession. LEROY SOMER s'engage à réaliser les dépollutions nécessaires pour l'affectation aux activités prévues dans le marché de définition.

D'ores et déjà et sous réserve des conclusions des services de l'Etat, il est possible d'indiquer que le site ne contient aucune pollution pouvant remettre en cause les aménagements prévus.

En mars 2006, les coûts de dépollution se sont affinés et les discussions se sont alors engagées sur les modalités financières de l'opération.

La société LEROY SOMER pourrait ainsi prendre en charge techniquement et financièrement toutes les opérations de dépollution.

De son côté, la ville pourrait prendre en charge techniquement et financièrement toutes les opérations de démolition et désamiantage.

Les coûts

A ce jour, le budget prévisionnel H.T. de ces premières opérations s'établit comme suit :

Acquisition	354 400 euros
Démolitions et désamiantage	775 000 euros
Maîtrise d'œuvre	62 000 euros

Total HT : 1 191 400 euros

Pour ces premières opérations, une demande de subvention pourrait être formulée auprès de plusieurs partenaires : Région de Franche-Comté, Conseil général du Territoire de Belfort, Communauté de Communes du Sud Territoire.

Enfin, un dossier pourrait être monté pour le FNADT.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montants euros (ht)	Recettes	Montants euros (ht)
Acquisition	354 400	Ville 20,00%	238 280
		Région 13,47%	160 482
Désamiantage et démolitions	775 000	Conseil général 20,00%	238 280
		FNADT 26,53%	316 078
Maîtrise d'œuvre	62 000	CCST 20,00%	238 280
TOTAL	1 191 400	TOTAL	1 191 400

Guy BERTHELOT soulève la question du désamiantage et demande s'il s'agit d'une obligation du propriétaire ?

Antoine MORANDINI répond qu'au départ la société Leroy Somer s'occupait de tout et que la ville payait. Après négociation, il a été convenu d'agir ainsi.

Michel PLOMB précise que cet accord doit figurer dans l'acte.

Jean-Michel CLAUDEL informe que le propriétaire doit juridiquement signaler la présence d'amiante. Les négociations se font par la suite.

Antoine MORANDINI précise que la cession du bâtiment en Sheds se ferait ensuite à la Communauté de Communes du Sud Territoire pour l'euro symbolique. La municipalité envisage également le relogement de certaines associations. Par exemple le Twispeel Group dont le local actuel est en très mauvais état. Ce dossier doit s'envisager sur une longue période d'au moins dix ans.

Antoine MORANDINI indique que les américains ont demandé une caution bancaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les présentes dispositions et d'autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

8. - Travaux d'aménagement du centre ville - Lot 2 – Réseaux secs – mobilier d'éclairage

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La première tranche (de la maison Richard à la rue du Courbot) pourrait démarrer semaine 44 ou 45.

Après consultation, la CAO s'est réunie le lundi 4 septembre 2006 pour procéder à l'ouverture des plis. Deux entreprises ont fait une proposition pour cette affaire.

Après analyse des candidatures et des offres chiffrées, il s'avère que l'entreprise France RESEAUX est retenue pour un montant global HT de 520 501,73 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché, tous les documents relatifs à ce dossier et à lancer les travaux correspondants.

BÂTIMENTS

9 - Travaux de Bâtiment – École des Canetons - Demande de subvention

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

L'étanchéité de la toiture de l'école maternelle des Canetons arrive en fin de vie et pose des problèmes récurrents d'infiltrations.

Il devient donc nécessaire d'entreprendre des travaux pour pérenniser ce bâtiment.

La partie haute de ce bâtiment, qui pose le plus de problème, serait réalisée cette année.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	52 000,00	Subvention exceptionnelle de l'Etat au plus fort taux (50%) Ville de Beaucourt	26 000,00 26 000,00
TOTAL	52 000,00	TOTAL	52 000,00

Guy BERTHELOT demande pourquoi cette dépense n'a pas été inscrite au Budget Primitif 2006 ?

Jean-Claude TOURNIER répond que des réparations avaient été effectuées. Elles se sont avérées inefficaces. Il est donc nécessaire d'effectuer des travaux plus importants. Le budget implique des choix.

Antoine MORANDINI précise que lors de l'élaboration du budget primitif il faut tenir compte des opérations prioritaires. Reboucher les trous ne suffit pas, ils réapparaîtront inexorablement. Mais il est inenvisageable, financièrement, de tout réaliser en même temps.

Les travaux de l'EMMAP, par exemple, ont été laissés en suspens jusqu'à l'obtention des moyens qui permettent leur réalisation.

Cédric PERRIN ajoute qu'à l'époque, toute l'EMMAP aurait pu être faite mais beaucoup d'autres travaux ont été effectués : stade, Bornèque, etc... En 2001, le choix de continuer les travaux de l'EMMAP a été fait.

Jean-Claude TOURNIER précise que l'expression « fin de vie » n'est sans doute pas appropriée. Il ajoute que la notion de sécurité est également un élément important pris en compte dans les choix budgétaire comme la gendarmerie par exemple.

Cédric PERRIN ajoute qu'au moment de l'élaboration du Budget Primitif 2006 des demandes de subventions avaient été faites. A ce moment là, les possibilités n'étaient pas encore connues. Aujourd'hui 26 K€ sont disponibles. C'est une opportunité.

Antoine MORANDINI rappelle que le Député du Territoire de Belfort suit les élus beaucourtois dans de nombreuses situations, c'est une chance pour la commune. Les travaux de toiture seront peut-être achevés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter des subventions au plus fort taux.

Séance levée à 21 h 20